



# CARTE DE SÉJOUR DE RÉSIDENT ORDINAIRE

N° DE LA CARTE

CC. 2 135 172

MP02676

## RECOMMANDATIONS

à copier le titre d'identité et de voyage N° 60.1186.11.5.1974

I - Le titulaire de cette carte doit en être constamment porteur afin d'être en mesure de la présenter à toute réquisition des agents de l'autorité. Au cours du trimestre qui précède la date à laquelle la carte cesse d'être valable, il doit en solliciter le renouvellement et, à cet effet, s'adresser dans la ville de Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne à la Préfecture de Police et dans les autres départements, au Commissariat de Police ou, à défaut de Commissariat, à la Mairie de la Commune de sa résidence.

II - Tout étranger changeant le lieu de sa résidence effective, habituelle et permanente, même dans les limites d'une commune si celle-ci compte plus de 10.000 habitants, doit, avant son départ, en faire la déclaration au Commissariat de Police où, à défaut de Commissariat, à la Mairie de la Résidence qu'il quitte. Il doit dans les huit jours de son arrivée, se déclarer aux mêmes autorités du lieu de sa nouvelle résidence.

La déclaration de départ doit être effectuée lorsque l'étranger quitte définitivement la France.

III - Le titulaire de cette carte ne peut établir son domicile dans le département des Alpes-Maritimes, sans autorisation préalable du Préfet de ce département. Il doit à cet effet, adresser une demande à la Préfecture du département de sa résidence actuelle.

*PRO*  
C. MCGH480  
Valable jusqu'au 29.9.70

## VISAS EN CAS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE EFFECTIVE, HABITUELLE ET PERMANENTE

Vu au départ de \_\_\_\_\_  
à destination de \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_

Timbre de la Mairie  
ou du Commissaire  
de Police.

Vu à l'arrivée à \_\_\_\_\_  
adresse \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_

Timbre de la Mairie  
ou du Commissaire  
de Police.

CC. 2 135 172

NOM FARKAS ÉPOUSE NEMETH

Prénoms ERZSÉBET (ELISABETH)

Né le 7 SEPTEMBRE 1906

à BUDAPEST (HONGRIE)

Nationalité RÉFUGIÉE HONGROISE

Profession SALARIE

Adresse 86, BOULEVARD MAURICE BARRÈS

92 NEUILLY SUR SEINE

Signature du Titulaire,

*Elisabeth Nemeth*



Situation de famille: XXXXXXX, marié XXXXXXX (1)  
Date d'entrée en France 1ER JANVIER 1960  
Durée du séjour ininterrompu

CARTE VALABLE  
du 23 SEPTEMBRE 1970 au 22 SEPTEMBRE 1973  
VALIDITE TERRITORIALE

Délivré le 27 OCT 1970



Le Préfet de Police  
et par délégation:  
Le Préfet, Secrétaire Général

Ne pas lever les mentions inutilisées

VISAS EN CAS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE  
EFFECTIVE, HABITUELLE ET PERMANENTE

Vu au départ de \_\_\_\_\_  
à destination de \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_

Timbre de la Mairie  
ou du Commissaire  
de Police.

Vu à l'arrivée à \_\_\_\_\_  
adresse \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_

Timbre de la Mairie  
ou du Commissaire  
de Police.